

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2017

DELIBERATION N°CC/2017.00133

SYNDICAT MIXTE DES PAYS DU FOREZ - DISSOLUTION

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 04 mai 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 78

Nombre de pouvoirs : 17

Nombre de voix : 95

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, Mme Annick FAY, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Georges ZIEGLER

REÇU EN PREFECTURE

Le 18 mai 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170413-D20170013310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170518

Pouvoirs :

M. Jean-François BARNIER donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Gabriel DE PEYRECAVE donne pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Sylvie FAYOLLE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à Mme Anne DE BEAUMONT,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Christine ROUX donne pouvoir à M. Paul CELLE,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Denis CHAMBE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. Gilles ESTABLE,
M. Christophe FAVERJON, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE,
Mme Laurence JUBAN, M. Julien LUYA, M. Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON,
Mme Stéphanie MOREAU, Mme Djida OUCHAOUA, M. Florent PIGEON,
M. Gérard TARDY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Maurice VINCENT, M. Enzo VIVIANI

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2017

SYNDICAT MIXTE DES PAYS DU FOREZ - DISSOLUTION

Suite à l'extension de son périmètre à compter du 1^{er} janvier 2017, Saint-Etienne Métropole adhère au Syndicat Mixte des Pays du Forez, par substitution de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier et de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château.

Il est rappelé que le Syndicat mixte des Pays du Forez, créé par arrêté préfectoral du 20 décembre 2004, assure la candidature, la mise en œuvre, l'animation le suivi et la gestion des procédures contractuelles régionales, nationales et européennes suivantes :

- Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) ;
- Label « Villes et Pays d'art et histoire » ;
- Programmes Liaisons Entre Actions de Développement Economique et Rural (LEADER).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, ce Syndicat mixte a pour membres :

- la Communauté de communes Ambert Livradois Forez,
- la Communauté de communes Forez Est,
- la Communauté d'agglomération Loire Forez,
- la Communauté Urbaine Saint-Etienne Métropole.

Au sein du Syndicat mixte, ces communautés représentent les communes de leur territoire incluses dans le périmètre du Pays du Forez.

Il est rappelé que par délibération du 15 avril 2016, le Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes a décidé de mettre un terme aux CDDRA, et de faire évoluer la politique contractuelle régionale en matière de développement par la création de « contrats d'aménagement intercommunal » gérés directement par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Cette suppression des CDDRA, ainsi que la réorganisation territoriale opérée dans le cadre de la loi NOTRe, remettent en cause l'existence du Syndicat mixte des Pays du Forez dont le CDDRA était le cœur de mission.

Suite à ces nouvelles orientations de la politique régionale et suivant la volonté de rationaliser l'action publique, le maintien du Syndicat mixte n'apparaît plus opportun. Dans une motion en date du 19 octobre 2016, le Conseil syndical a donc approuvé la dissolution du Syndicat mixte des Pays du Forez en deux temps :

- arrêt de l'activité du Syndicat mixte au 30 juin 2017,
- liquidation du Syndicat mixte au 31 décembre 2017.

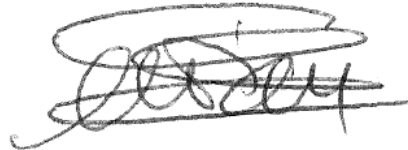
Le label Pays d'art et d'histoire et le programme LEADER, portés par le Syndicat mixte, se trouvent également impactés. Il est proposé le transfert du portage de ces programmes vers l'un des EPCI membres.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **approuve la dissolution du Syndicat mixte des Pays du Forez au 31 décembre 2017 ;**
- **invite Monsieur le Préfet de la Loire à prendre l'arrêté de fin d'exercice des compétences du Syndicat mixte des Pays du Forez au 30 juin 2017 et l'arrêté de dissolution du Syndicat mixte des Pays du Forez au 31 décembre 2017 ;**
- **précise que les conditions de liquidation et de répartition de l'actif et du passif du Syndicat mixte des Pays du Forez seront déterminées par délibérations concordantes ultérieures des EPCI membres du Syndicat, conformément aux articles L5211-25-1, L5211-26 et L5212-33 du CGCT,**
- **autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 1 abstention.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU